

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC  
Département des Côtes d'Armor  
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 5 novembre 2018  
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12  
Date de convocation : 31 octobre 2018

Le cinq novembre deux mil dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Nelly ROPARS, Jean Claude RIOU, Sonia ALLAIN, adjoints. Jean François LE MIGNOT, Alain GODEST, Mickaël ANDRE, Catherine BOISLIVEAU, Philippe SCRUIGNEC, Sylvie LE GALL-BRIAND, Guillaume BRICAUD, Virginie DIBARBOURE conseillers municipaux

Absents, excusés : Quentin LE HERVE

Absents : Serge OLLIVAUX, Linda LE GALL

Secrétaire de séance : Sylvie LE GALL-BRIAND

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 octobre 2018, le Conseil Municipal a été de nouveau convoqué, le lundi 5 novembre 2018 à 20 heures, et peut délibérer sans condition de quorum

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

L'assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire pour intégration à l'ordre du jour des sujets suivants :

- Demande d'autorisation émanant de l'union des commerçants, pour organisation d'un marché hebdomadaire
- Reconduction de la convention de mise à disposition de services entre Lannion Trégor Communauté et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, pour la gestion de l'assainissement collectif

## **1. Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'un camion benne pour les services techniques. Les sociétés OGEL de PLOUNEVEZ MOEDEC, Citroën et Peugeot de LANNION ont été consultées.

Les offres, qui tiennent compte de la reprise du C15, sont les suivantes :

- Garage OGEL **23 256.69 euros HT**  
(Renault Master benne double essieu, différentiel. Le prix comprend l'ensemble des options demandées, la carte grise)  
Prix de base pour information : 40 450.00 euros HT
- SOBREVA **22 777.49 euros HT** (Jumper simple essieu)  
Prix de base pour information : 30 300.00 euros HT

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Opte** pour la proposition du garage OGEL de PLOUNEVEZ MOEDEC, pour un montant de 23 256.69 euros HT soit 27 838.68 euros TTC
- **Précise** que les sommes afférentes seront prélevées à la section Investissement du budget principal, opération 149
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## **2. Modifications budgétaires**

---

Monsieur le Maire signale l'insuffisance de crédits aux opérations suivantes :

- opération 149 (matériel de transport)
- opération 207 (maison Gouiffès)

Il propose à l'assemblée de valider les modifications budgétaires ci-après, à la section Investissement du budget principal :

### **Section investissement**

- Dépenses
  - Opération 149 (matériel de transport) + 10 000.00 euros
  - Opération 207 (maison Gouiffès) + 12 000.00 euros

- Recettes Opération 202 (aménagement du bourg) + 22 000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les modifications budgétaires proposées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 3. Programme voirie 2018

Jean Claude RIOU, Maire-Adjoint en charge de la voirie, présente à l'assemblée une proposition du Syndicat de Voirie Plestin / Plouaret, pour réalisation de travaux sur la voie communale n° 506 dite de Keravel. Le montant des travaux s'élève à 3 099.47 euros TTC, pour une longueur de chaussée de 65 mètres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** la proposition du SVPP pour réalisation de travaux sur la voie communale n° 506, pour un montant de 3 099.47 euros TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 4. Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 14 novembre 2017, fixant les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il propose une revalorisation desdits tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (7 voix pour – 4 abstentions – 1 voix contre),

- **Décide** la revalorisation des tarifs communaux, à hauteur de 1.50 %
- **Décide** que cette revalorisation ne portera pas sur les tarifs suivants :
  - o Location des salles
  - o Cours de couture
  - o Cours d'informatique
- **Arrête** les tarifs 2019 ainsi qu'il suit :

	Commune	Extérieurs
Salles Communales	2019	2019
Salle polyvalente pour repas, bal, buffet (avec chauffage)	206,00	268,00
Salle polyvalente pour repas, bal, buffet (sans chauffage)	175,00	227,00
Salle polyvalente pour vin d'honneur, expo, spectacle (avec chauffage)	103,00	135,00
Salle polyvalente pour vin d'honneur, expo, spectacle (sans chauffage)	72,00	94,00
Salle Jean Scruignec pour repas, buffet (avec chauffage)	113,00	148,00
Salle Jean Scruignec pour repas, buffet (sans chauffage)	93,00	120,00
Salle Jean Scruignec pour vin d'honneur, expo, spectacle (avec chauffage)	72,00	94,00
Salle Jean Scruignec pour vin d'honneur, expo, spectacle (sans chauffage)	52,00	67,00
Salle Jean Scruignec pour cafés obsèques (avec chauffage)	52,00	67,00
Salle Jean Scruignec pour cafés obsèques (sans chauffage)	32,00	41,00
Pack : ensemble des salles et cuisine (avec chauffage)	330,00	429,00
Pack : ensemble des salles et cuisine (sans chauffage)	268,00	349,00
Caution salles	1 500,00	1 500,00
Location local du stade	72,00	94,00
Cuisine	62,00	81,00
Couverts à l'unité	0,50	0,70
Vaisselle détériorée ou cassée	2,00	2,60
Majoration pour utilisation le lendemain	52,00	67,00

Photocopies	0,30	
Photocopies scolaires	0,20	
Droit de place emplacement inférieur à 20m <sup>2</sup> /m <sup>2</sup>	Gratuit	2,00
Droit de place emplacement supérieur à 20m <sup>2</sup> (forfait)	Gratuit	62,00
Bibliothèque municipale - cotisation individuelle / an	6.10	
Bibliothèque municipale - cotisation famille / an	9.15	
Cimetière communal - Concession de terrain 2m <sup>2</sup> - 30ans	94.00	
Cimetière communal - Concession de terrain 2m <sup>2</sup> - 50ans	157.00	
Columbarium 15 ans	257.00	
Columbarium 30 ans	512.00	
Columbarium 50 ans	769.00	
Cavurne 15 ans	156.00	
Cavurne 30 ans	314.00	
Cavurne 50 ans	523.00	
Location tentes de réception - association + fêtes de quartier	Gratuit	63.00
Location tentes de réception - particuliers	63.00	84.00
Location tentes de réception - caution / tente	1 500.00	1 500.00
Location plancher associations	Gratuit	63.00
Cauton mobilier		
- Rangement	41.00	41.00
- Propreté du mobilier	61.00	61.00
Location tables	Gratuit	6.10
Cours informatique (cotisation annuelle)	20.00	
Cours de couture (cotisation annuelle)	10.00	

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## 5. Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22, notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité liée au gaz naturel, à la production et distribution d'hydrogène
- Rubrique Maitrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans les sociétés commerciales
- Rubrique SIG : activité liée au Plan de Corps de Rue Simplifiée (données cartographiques numérisées)

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC est adhérente. Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de la notification, pour délibérer

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Adopte** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

## **6. Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Goas Koll Traou Long**

---

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Goas Koll Traou Long et à faire part de ses remarques

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le contenu du rapport

## **7 – Création d'un marché hebdomadaire**

---

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée, d'une demande émanant de l'Union des Commerçants, pour création d'un marché hebdomadaire. En vertu de l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation des marchés est de la compétence du Maire. Après délibération, il pourvoit à la création d'un marché communal, **et cela après consultation des organisations professionnelles compétentes.**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la demande de l'union des commerçants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents s'y rapportant

## **8 - Reconduction de la convention de mise à disposition de services entre Lannion Trégor Communauté et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, pour la gestion de l'assainissement collectif**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de la convention de mise à disposition de services entre Lannion Trégor Communauté et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, pour la gestion de l'assainissement collectif et l'informe de la proposition de reconduction expresse pour 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention de mise à disposition de services entre Lannion Trégor Communauté et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, pour la gestion de l'assainissement collectif

## **9 – Affaires diverses**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée

- que la commission Voirie s'est rendue au lieudit « Kergaer » pour apprécier la demande d'acquisition d'une portion du domaine public communal par Monsieur et Madame WILES Peter, lesquels sont propriétaires d'une maison d'habitation à cette même adresse. Les conclusions de la commission sont les suivantes : avis défavorable à la cession de ce délaissé en faveur de Monsieur et Madame WILES, compte tenu de la configuration des lieux.
- avoir reçu une demande de réservation du lot n° 8 dans le lotissement de Porz an Park
- de la vente de la propriété MIOSSEC et que la commune est titulaire d'un Droit de Prémption Urbain sur ce bien. L'acquéreur de la maison a souhaité acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B n° 104 pour une contenance de 1 000 m<sup>2</sup>, la commune acquerrait l'autre partie.

Jean François LE MIGNOT présente

- une demande émanant d'un particulier qui souhaite l'installation de râteliers pour les vélos dans le bourg. L'assemblée suggère d'installer ces équipements en face de la boulangerie, près de l'escalier menant à l'église. Des devis vont être sollicités.
- une demande émanant de riverains à Hent Praz Coz qui sollicitent, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, les enrobés d'une portion de leur propriété. Il est rappelé que ce type d'intervention a déjà été réalisé sur la commune, par le biais de conventions de mandat.

Philippe SCRUGNEC interroge Monsieur le Maire quant à l'état du city et d'une structure abimée. Monsieur le Maire l'informe que les services techniques réalisent un entretien régulier sur ce site. Le tourniquet situé dans l'espace des tous petits est actuellement en cours de réparation

Monsieur le Maire informe l'assemblée

- d'une formation élus et gendarmes sur la gestion des situations de crise les 27 novembre et 4 décembre 2018. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire '
- d'une réunion, le 6 novembre 2018 à 15 heures, sur le site des anciennes papeteries, suite au chantier de restauration de la continuité écologique à l'endroit des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant du Léguer
- des mouvements de terrain qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> avril au 5 avril 2018 au niveau de la falaise entre les communes de PLOUNEVEZ MOEDEC et BELLE ISLE EN TERRE. La commune de BELLE ISLE EN TERRE a obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 heures 45